

Arrêté Municipal 2021/110/ PM

Circulation Alternée

Route de Bouloc (RD77 en agglomération)

En raison de l'enfouissement du réseau Enedis.

Date d'intervention : du 28/07/2021 au 06/09/2021

LE MAIRE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants ;

VU le Code de la route et notamment les articles L 411-1 à L411-7, R110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R411-25 à R411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

VU le Code Général de la Propriété de la Personne Publique, notamment l'article L 3111-1 ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment l'article L 421-1 et suivants ;

VU l'avis de la Communauté des Communes du Frontonnais, gestionnaire de la voirie communautaire

VU L'état des lieux ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique, en mettant en place un **Alternat de circulation**, Route de Bouloc (RD77 en agglomération) sur la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, et ce pendant toute la durée des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1

Afin de permettre à l'entreprise SOBECA, 2 Rue de l'Europe, ZI de la Pointe 2, 31150 LESPINASSE, de réaliser un raccordement au réseau électrique, Route de Bouloc, sur la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, la circulation sera alternée comme défini aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

ARTICLE 2

Cet alternat, qui fonctionnera pendant la durée des travaux, sera effectué à l'aide de feux tricolores ou manuellement à l'aide de piquets de type K10 en cas de pic de circulation au niveau du carrefour à proximité. Il sera précédé d'une signalisation d'approche. La vitesse sera limitée à 30km/h au droit de la section réglementée par alternat.